



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E23545

VALABLE JUSQU'AU 24/09/2026

ÉDITÉ LE

17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1954

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/1954
2 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARTRES 1954B00020

Siret : 805 420 205 00249

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C71256N 1244000/001611662

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C71256N 1244000/001611662

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENT LORILLARD

1 AVENUE GUSTAVE EIFFEL
L'ATRIUM
28000 CHARTRES

Téléphone : 02 37 91 75 75

Fax :

Portable :

Site Internet : <https://www.lorillard.fr>

E-mail : atrium@lorillard.fr

Responsabilité légale :

HARMONIE ASSOCIES (493 877 815) / FONDECAVE OLIVIER ADMINISTRATEUR /
LORILLARD JEAN ADMINISTRATEUR

Effectif moyen : 647

Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3522	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité confirmée) Mention RGE	17/09/2025
3542	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2023
3552	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	22/09/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/09/2022
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	14/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.